



Réunion DAM OS

16 octobre 2019

Une réunion présidée par Thierry Coquil, Directeur des Affaires Maritimes (DAM) s'est tenue le 16 octobre en présence des organisations syndicales.

Pour la CFDT étaient présents, Christine DREAN, Pierre OUDIN, Ludovic Peuch et Stéphane Keraudran

Cette réunion était consacrée à la sécurité des navires et à leur ciblage par les logiciels informatiques CIBNAV et RapportNav, à la modernisation du DCS, à la présentation de la procédure d'utilisation des menottes et aux questions diverses.

En préambule, et en réponse aux organisations syndicales (OS) sur les difficultés rencontrées au niveau du dialogue social au sein du MTES, le DAM reconnaît qu'il a des difficultés au sein du Ministère quant à la compréhension de la réforme de l'action publique. Pour lui, il est important que le MTES ait une vision du service publique de demain afin d'avoir un dialogue social de qualité.

Logiciels

Il est présenté le projet de logiciel CIBNAV. Ce projet a pour vocation de donner une résonance à deux lois, la loi sur l'économie bleue qui a allégé les contrôles des navires et la loi mobilité qui tend à créer des contrôles de navires de second niveau.

Ce logiciel permettra aux inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention du travail maritime, de cibler les navires de moins de 24 mètres qu'ils souhaiteront inspecter. Le DAM souhaite que le développement de cet outil puisse être mené à terme, car ce logiciel permettra de mettre en avant les plans de contrôle des navires justifiant ainsi de défendre un certain nombre d'ETP.

La CFDT demande s'il y a une corrélation entre le nouveau régime d'inspection et son ciblage, et la répartition des ETP basée sur le système actuel dans les différents CSN.

Le DAM répond qu'il n'y a pas, pour le moment, de corrélation.

Pour la CFDT, si ce système de ciblage peut améliorer la prise de décision de contrôle des navires, il n'en reste pas moins que le cadre juridique contraignant l'armateur à présenter son navire à une visite n'est pour le moment pas prévu.

Pour le logiciel RapportNav, le DAM souhaite que ce nouvel outil puisse se rapprocher des outils de rapportage du contrôle des pêches (SATI V2) ainsi que des outils du CACEM et CNSP. Cela permettrait aux agents du DCS de ne pas faire de doubles saisies.

Sur le système RapportNav, le DAM pense pouvoir également le relier avec le système de rapportage OCEAN de l'OFB.

Réforme de la sécurité des navires

La DAM explique que globalement, la mise en application de cette réforme a entre 6 et 8 mois de retard du fait du retard même de la loi sur les mobilités (LOM). Cela impacte par ricochet, la délégation aux sociétés de classifications habilitées (SCH) des navires de plus de 24m hors navires à passagers.

Il est mis l'accent sur les nouveautés que la réforme va imposer. Des audits des SCH vont être mis en place avec notamment, un audit des bureaux locaux, des audits spécialisés du siège de la SCH sur des sujets ciblés, des contrôles de second niveau à bord des navires avec la présence ou non de la SCH. En outre, le suivi des navires en chantier entre 12 et 24 m doit permettre aussi de contrôler le travail des SCH.

Pour la DAM, cette réforme doit être accompagnée par la formation et la qualification d'ISN compétents et bien formés. Elle propose donc :

- l'ouverture de concours sur titre
- associer les ISN aux travaux de la commission centrale de sécurité (CCS), aux contrôles des SCH et créer des pôles de compétences
- développer la formation en ligne
- adapter l'offre ENSAM
- adopter une approche des audits types ISM aux navires cibles

A la question de l'impact sur les personnels ISN des catégories B et C, la DAM répond que ces personnels doivent monter en compétence. Un déplafonnement des niveaux des ISN est potentiellement prévu.

Pour la CFDT, si la DAM veut mieux gérer le flux des ISN, il faut également mieux gérer le stock. Pour le moment ce n'est pas vraiment le cas pour les ISN, difficultés de promotions, non reconnaissance de la spécificité maritime, primes inférieures et non reconnaissance à l'exposition à la fibre d'amiante.

Chantier modernisation du DCS

Le DAM souhaite présenter à l'ensemble des représentants des OS, présents ce jour, un bilan d'étape s'agissant du projet d'organisation du "dispositif hauturier" constitué par les moyens nautiques propres aux affaires maritimes.

Ce projet s'articule, pour l'heure, autour de trois hypothèses de constitution de flotte :

- 4 patrouilleurs, supposant une organisation du travail réévaluée,
- 3 patrouilleurs et une vedette,
- 3 patrouilleurs,

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un dialogue interministériel portant sur l'évaluation et l'organisation de l'Action de l'Etat en Mer. Le directeur rappelle également l'impossibilité faite de recruter des agents supplémentaires dans un contexte de fonte de 47 ETP pour l'année à venir. Il souligne de surcroît sa difficulté à défendre notre organisation actuelle, dans un contexte de compétition entre différentes administrations y compris la Marine Nationale.

Cette difficulté, dicit le DAM, découlerait notamment du "temps trop restreint" passé à la mer par nos équipages. Selon cette analyse, le DAM souhaite la création très rapide d'un groupe de travail visant à l'évaluation et la réorganisation des protocoles fixant le temps de travail propre au DCS...

Pour le DAM, renoncer à cet objectif, ferait prendre le risque, à moyen terme, de perdre cette mission. Il est évoqué devant les OS également l'hypothèse d'une externalisation sous forme d'affrètements de moyens nautiques employant des marins sous statut marine marchande et ne plus qu'embarquer que des contrôleurs des pêches.

La CFDT ne cautionne pas les propos du Directeur des Affaires Maritimes et restera toujours disponible pour les négociations visant à l'amélioration des conditions de travail des agents embarqués.

Instruction armes

Il a été fait la présentation de la procédure d'utilisation des menottes.